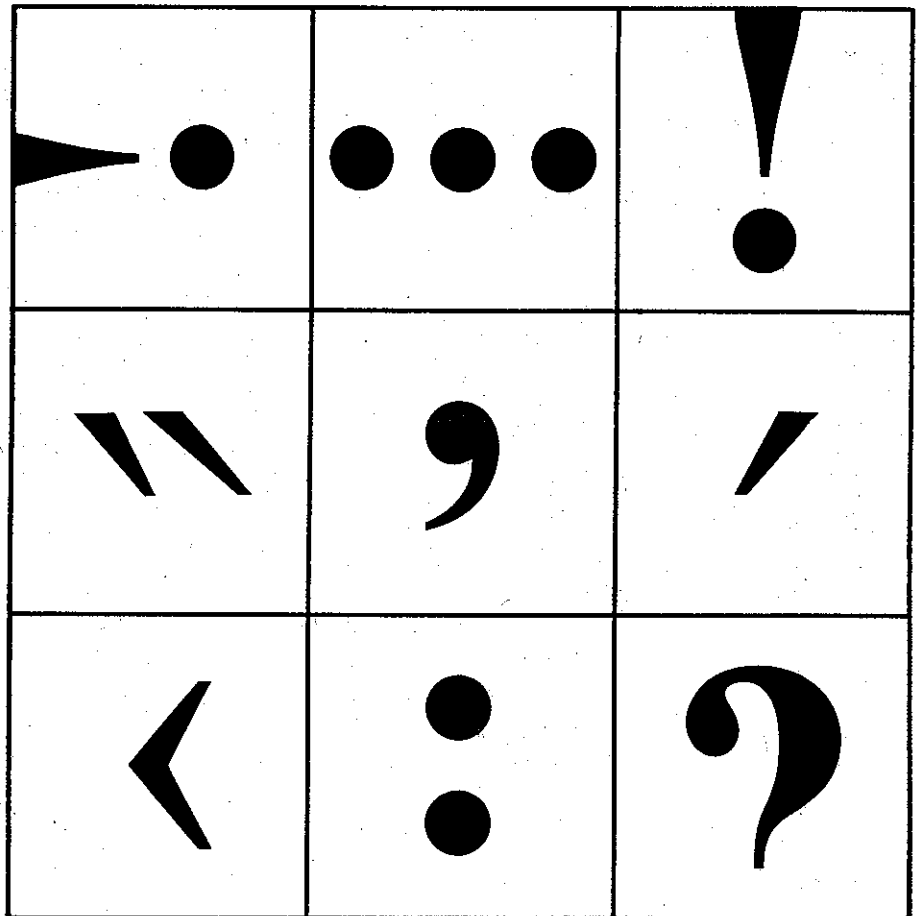


L'accord anglais

modèles linguistiques

*Tome VI
Fascicule 2
1984*



MODÈLES LINGUISTIQUES

REVUE BI-ANNUELLE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION

RICHARD LILLY

ANDRÉ JOLY

COMITÉ DE RÉDACTION

Antoine CULIOLI, *Université de Paris VII*. Jacek FISIĄK, *Université Adam Mickiewicz, Poznań*. Thomas FRASER, *Université de Lille III*.
Catherine FUCHS, *C.N.R.S.* Noëlle GRÜNIG, *Université de Paris VIII*. Claude HAGEGE, *Ecole Pratique des Hautes-Études*. John
HEWSON, *Memorial University, Nfld, Canada*. Noël MOULOUD †, *Université de Lille III*. Bernard POTTIER, *Université de Paris IV*.
Paolo RAMAT, *Université de Pavie*. Robert MARTIN, *Université de Paris IV*. Michel VIEL, *Université de Paris IV*. Marc WILMET,
Université libre de Bruxelles.

CORRESPONDANCE SCIENTIFIQUE ET ARTICLES :

ANDRÉ JOLY — MODELES LINGUISTIQUES
UNIVERSITE DE LILLE III
B.P. 149 — 59653 VILLENEUVE-D'ASCQ CEDEX

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS :
PRESSES UNIVERSITAIRES DE LILLE
RUE DU BARREAU. B.P. 199 — 59654 VILLENEUVE D'ASCQ CÉDEX
TÉL. (20) 91.68.24

ABONNEMENT 1985 (2 NUMÉROS)
France : 80 F. Etranger : 90 F.
P.U.L. C.C.P. Lille 994-05-U

Couverture réalisée par Raphaël GUERMONPREZ.
Atelier Communication.
Ecole Régionale des Arts Plastiques, Lille

ISSN 0249-6267

L'ACCORD EN ANGLAIS ET L'INCIDENCE DU VERBE AU SUJET

Walter HIRTLE
Université Laval

C'est probablement la langue anglaise qui a l'honneur douteux d'être la langue la plus étudiée, la plus analysée au monde. Au nom de la syntaxe, on a essayé de la découper pour la mettre dans de petites boîtes, on a essayé de l'étirer pour qu'elle prenne la forme d'un arbre, on a essayé de lui soustraire sa substance vitale pour la mathématiser, on a même essayé de la cribler de flèches pour en faire voir l'opérativité. L'anglais a été disséqué, désarticulé, écartelé pour lui faire révéler ses secrets syntaxiques, mais malgré tout ces efforts, on a parfois l'impression de n'avoir découvert que peu de choses nouvelles.

C'est sans doute une vue trop pessimiste de la situation actuelle. Cependant, si on essaie d'observer et de comprendre le rapport syntaxique de base (celui qu'on rencontre le premier) dans l'analyse d'une phrase — le rapport entre le sujet et le prédicat — l'éclairage projeté par les grammairiens et les linguistes est, c'est le moins qu'on puisse dire, faible. Je serais même tenté de dire, en paraphrasant un mot bien connu de Guillaume : de toutes les relations et interrelations intervenant dans la syntaxe, la plus importante et la plus négligée (celle dont il est le moins tenu compte) est la relation du sujet et du prédicat. A la lumière de ce qui suit, on pourra juger si cette affirmation est exagérée.

Pour la plupart des grammairiens et des linguistes, le phénomène de l'accord dans la quasi-totalité des phrases en anglais (on ne considère pas les auxiliaires modaux dans ce qui suit) se résume comme suit : un verbe au présent de l'indicatif s'accorde en nombre avec son sujet à la troisième personne, accord indiqué par la présence ou l'absence du suffixe *-s*. Par exemple : *The girl sings/The girls sing*. Cette description, que certains ont érigée en règle syntaxique, est valable pour la très grande majorité des emplois, les quelques cas où elle ne s'applique pas étant considérés dans les grammaires comme marginaux. Or, c'est justement ces

emplois, relativement peu fréquents, où le verbe ne semble pas s'accorder avec le sujet, que je voudrais examiner ici car, selon le dicton, *The exception proves the rule*, ce qui, à l'origine, voulait dire : l'exception met la règle à l'épreuve. Mon but est de démontrer que l'accord verbal, loin d'être une règle qui s'applique automatiquement, est, dans tous les cas, signifiant, motivé par le sens à exprimer, par la visée de discours. Et je crois que si on ne considère pas l'accord de ce point de vue — comme un signe, donc signifiant — on ne pourra pas envisager l'incidence du prédicat au sujet comme un phénomène.

Regardons d'abord les faits, c'est-à-dire les emplois signalés par les grammairiens où la règle qui est généralement proposée ne joue pas. Le type le plus connu est sans doute celui des collectifs :

- (1a) This company *are* superbly managed and their products will continue to be in great demand. (Juul, p. 85).

On remarquera que *company*, sans *-s* (signe du pluriel dans le substantif) et accompagné d'un déterminant au singulier (*this*), est manifestement au singulier. Cependant, le verbe est au pluriel, ce qu'indique la forme *are*. On a un cas semblable dans l'exemple suivant, qui est le titre d'un ouvrage :

- (1b) How a People *Die*.

Dans de tels exemples, le sujet parlant aurait pu, bien entendu, faire l'accord au singulier, mais le sens de la phrase n'aurait pas été tout à fait pareil. En effet, pour les collectifs comme *company*, qui expriment tous la notion d'un groupe, d'un ensemble, il est manifeste qu'ils évoquent à la fois l'impression de «un» (l'ensemble), et l'impression de «plusieurs» (les parties qui constituent l'ensemble), et selon que l'une ou l'autre impression domine pour le sujet parlant, il fera l'accord au singulier ou au pluriel. Ce type d'emploi est relativement fréquent.

Notre deuxième type d'emploi est semblable au premier en ce que le substantif-support évoque un ensemble, mais il en diffère en ce que les parties de l'ensemble sont explicitement évoquées. On peut comparer les deux exemples suivants :

- (2a) A combination of audiotapes, slides, and a specially prepared study guide *provide* the core for much of the learning activity in the course. (Juul, p. 117).
- (2b) A combination of rising wages and excess profit margins *has* put prices up. (Juul, p. 117).

Dans (2b), c'est l'impression du tout, de la combinaison comme ensemble, qui domine, tandis que dans (2a) c'est l'impression de multiplicité des éléments (*audiotapes, slides, study guide*) qui domine. Comme substantif-support, on trouve ici non seulement les collectifs (*bunch of, group of, etc.*) mais aussi, selon Juul (p. 115), des expressions comme *set of, majority of, whole of, kind of, whole succession of, spate of*, le sujet parlant pouvant faire ressortir, au moyen de l'accord verbal, soit l'impression d'un ensemble, soit l'impression des parties qui le constituent. Voici un dernier exemple de ce type :

- (2c) An increasing percentage of Negroes as compared with Whites are gaining employment. (Pulgram, p. 94).

Notre troisième type contient un syntagme du même genre, mais au lieu d'un substantif, c'est un pronom quantificateur qui constitue le support et désigne l'ensemble. Par exemple dans :

- (3a) Each of you own \$100. (Pulgram, p. 94),

le pronom *each*, comme son équivalent français *chaque*, est grammaticalement singulier, mais il évoque tout un ensemble d'entités. De même, dans l'exemple suivant, sous le pronom-support *one*, on pense une multiplicité :

- (3b) Any one of these claims are enough to overwhelm citizens of other rising cities in the South. (Juul, p. 126).

Dans chacun de ces exemples, le sujet parlant aurait pu employer la forme du verbe qui indique un accord au singulier (*owns, is*). Encore une fois, on voit que l'accord permet de faire ressortir l'une ou l'autre impression proposée par une visée de discours complexe.

Le quatrième type d'emploi est constitué de phrases où le substantif-support est accompagné d'un déterminant quantificateur comme dans :

- (4a) The last few years has seen the advent of enclosed antique supermarkets. (Juul, p. 145).

Ici, grâce à l'accord au singulier, on a l'impression que *years* évoque une seule période de temps, tandis que, avec l'accord au pluriel (*have*), on aurait l'impression d'années successives. On sent la même différence entre les phrases suivantes :

- (4b) Another 4ft are being added to the 20ft-high west walls of Canterbury prison. (Juul, p. 148).

- (4c) ... and a further 12,000 miles has done little to dampen my regard for the car's many excellent qualities. (Juul, p. 148).

Dans (4b), c'est l'impression de multiplicité des unités constituantes qui domine ; dans (4c), la quantité totale donne une impression dominante d'unicité. Dans l'exemple suivant, relevé dans une conversation avec un collègue, on sent bien l'impression d'une somme, d'une seule quantité :

(4d) Three rooms *is* enough.

Cette nuance est tellement nette ici qu'il serait un peu gênant de mettre le verbe au pluriel (*are*). Enfin, un cas peu fréquent où le sujet parlant semble voir un tout où un élément est contenu dans l'autre :

(4e) ... the continual danger both this nation and the world *faces*...
(Pulgram, p. 95).

Dans ce quatrième type d'emploi, on voit une multiplicité (substantif au pluriel) traitée comme une unité, comme un tout. On trouve également le cas contraire, c'est-à-dire le cas où on exprime une unité sous laquelle on voit une multiplicité :

(4f) Among girls only 1 in 5 *were* pursuing any form of further education. (Juil, p. 262).

En effet, sous 1, il faut comprendre un grand nombre d'individus¹. C'est d'ailleurs la seule façon dont j'arrive à comprendre l'exemple suivant, pour lequel, malheureusement, le grammairien n'a pas donné de contexte :

(4g) If one of my five men *are* injured... (Pulgram, p. 95).

Dans le cinquième type d'emploi, on trouve le même rapport entre les parties et le tout, mais l'expression de quantité fait défaut. Par exemple, dans :

(5a) Extra teachers *is* the next major item. (Juil, p. 159).

(5b) Results *is* what I want,

on a nettement l'impression que, même si on représente le support sous forme de pluriel, c'est la notion d'unicité qui domine, une notion que le complément aide à faire ressortir. De même dans :

(5c) High costs, the report also finds, *inhibits* reform by way of small classes. (Juil, p. 162).

on a justifié l'accord au singulier en paraphrasant le sujet de manière à souligner l'impression d'unicité : «le fait qu'il y a des coûts élevés» (Juil, *Ibid.*). Enfin, selon Quirk et al. (p. 368), il y a un «accord notionnel» où l'idée du singulier «domine» dans :

(5d) Good manners *is* a rarity these days.

Notre sixième type consiste en des phrases où la multiplicité est du côté lexical, sous la forme de deux ou plusieurs substantifs. Ainsi, l'exemple banal :

(6a) Bread and butter *are* nourishing

nous parle de deux substances distinctes, tandis que dans l'exemple suivant :

(6b) Bread and butter *is* nourishing,

on semble évoquer une seule chose. Comme le fait remarquer Strang (p. 85), on peut distinguer divers types de rapport entre les substantifs dans ce genre de sujet, mais là où l'accord se fait au singulier, on a toujours l'impression que les différentes entités que désignent les substantifs constituent une seule réalité dans la pensée du sujet parlant. L'exemple suivant, tiré d'une annonce dans un périodique, est éloquent à cet égard :

(6c) The Game Parks, the palm-fringed beaches and the immense business potential of East Africa *is* now less than half-a-day from London. (Juul, p. 184).

Ici, l'auteur voulait évoquer, sous ses traits les plus attirants, un seul pays, une seule région. Il est à remarquer que, dans un numéro ultérieur du périodique, *is* a été remplacé par *are*.

Le dernier type d'emploi que je veux présenter est celui où le sujet du verbe est une proposition nominale introduite par le pronom *what*. Dans les cas où une seule impression, soit d'unicité, soit de multiplicité, est en cause, aucune variation d'accord n'est possible. Ainsi, dans :

(7a) What appear to be large windows in the second story *are* glass heat collectors. (Christensen, p. 33),

seule une impression de multiplicité se dégage de la proposition-sujet (cf. *what appear*), de sorte qu'on ne pourrait pas remplacer *are* par *is*. Par contre, dans :

(7b) What interests and a little confuses me *are* the names he chose to call. (Christensen, p. 34),

l'auteur aurait pu employer *is* au lieu de *are*, et ici, comme dans tous les autres cas où l'accord est variable, on sent une double impression d'unicité et de multiplicité. C'est comme si dans (7b) on disait : «quelque chose, un fait, m'intéresse, me trouble, ce sont les noms qu'il a voulu évoquer». Il arrive même que le sujet parlant hésite entre les deux impressions, comme dans l'exemple suivant :

(7c) What they want us to tell you about *is* — uh — *are* these things. (Christensen, p. 37).

Cette énumération des divers emplois où le verbe ne s'accorde pas avec le nombre grammatical du substantif-support ne prétend pas être exhaustive. Elle nous donne, quand même, une assez bonne idée des problèmes liés au phénomène de l'accord. Et une autre question se pose tout de suite : comment concevoir les cas d'accord banals et les cas, à première vue, aberrants que nous venons de décrire, comme des manifestations, en discours, d'un même mécanisme prévu en langue ? Aucune analyse syntaxique ne saurait éviter ce problème, le rapport sujet/prédicat étant le rapport fondamental dans la phrase.

Voyons maintenant ce qu'en disent les grammairiens et les linguistes. Il est évident qu'on doit écarter comme insuffisante toute règle syntaxique qui essaie de justifier l'accord du verbe par le nombre grammatical du substantif en cause, mais qui ne tient pas compte des emplois que nous venons d'examiner. Plus intéressante, mais encore insuffisante, est la tentative d'explication qu'on appelle *l'attraction*. Selon cette façon de voir, le verbe serait «attiré» par un substantif situé plus proche du verbe que le substantif-support. Ainsi, par exemple, dans (2c), il faudrait attribuer l'accord au pluriel de *are* à l'attraction de *Negroes* et de *Whites*. Dans (7b), ce serait à cause de l'attraction de *names* qu'on trouve *are*, plutôt que *is*. Même si on sent qu'il y a quelque chose de vrai ici — et nous verrons tout à l'heure pourquoi — ce facteur ne suffit pas parce qu'il y a des cas — (2b) et (4d) entre autres — où manifestement il n'a pas joué.

En cherchant une explication pour notre dernier type, celui où le sujet est une proposition nominale, on a soulevé la question suivante (cf. Christensen, p. 31) : doit-on postuler que la proposition elle-même est grammaticalement plurielle ou singulière selon le cas ? Cette possibilité ne semble être retenue par aucun grammairien, et pour cause : aucune indication d'ordre sémiologique dans la proposition ne nous permet de la retenir. D'ailleurs, pour soutenir qu'une proposition nominale varie en nombre, il faudrait soutenir qu'elle est dotée d'une morphogénèse au même titre qu'un substantif. Or, ce que nous savons déjà des rapports entre la morphogénie et la syntaxe nous montre clairement qu'une telle hypothèse est insoutenable. On ne peut donc pas attribuer à une proposition un nombre grammatical. Le même raisonnement s'applique à un syntagme nominal.

Enfin, devant l'impossibilité de trouver une règle générale, de pouvoir attribuer dans tous les cas l'accord du verbe à un autre

élément dans la phrase, certains ont proposé que l'accord verbal s'affaiblit en anglais, devient plus relâché. Cependant, étant donné que dans la très grande majorité des phrases en anglais aucune variation de l'accord n'est possible, cette explication semble, elle aussi, insuffisante. D'ailleurs, si la variation de l'accord est liée au sens — et c'est ce que j'ai essayé de montrer dans les types d'emploi examinés plus haut — on est plutôt porté à croire que, loin de s'affaiblir et de s'effacer, l'accord verbal semble devenir plus nuancé.

Ces tentatives d'explication sont les seules qu'on a trouvées, à l'exception des essais, plus ou moins explicites, de faire appel au notionnel pour expliquer l'accord mais, là encore, ces essais se limitent à quelques emplois et n'incluent pas les emplois banals où l'accord ne pose aucun problème. En somme, aucune des explications n'est suffisamment générale pour rendre compte de tous les cas d'emploi. Autrement dit, personne à ma connaissance n'a traité l'accord verbal comme le signe d'un phénomène, celui de l'incidence du prédicat à son support, le sujet. C'est ce qui explique le pessimisme exprimé au début de ces remarques, et aussi ce qui justifie la tentative de chercher une explication globale au phénomène, explication qui inclut tous les cas particuliers, sans exception.

Dans les divers cas d'emploi que nous avons examinés plus haut, l'accord semble bien être lié au sens qu'on veut exprimer. Autrement dit, tout indique qu'on a affaire ici à la *constructio ad sensum* qu'invoquent plus ou moins explicitement plusieurs grammairiens, et quand on y réfléchit un peu, il n'y a rien d'étonnant à cela, au contraire. En effet, si on accepte, avec Guillaume, que le langage est «un mécanisme de commutation du pensé en dit» (28 janvier, 1960, f. 5), quoi de plus évident que de proposer que c'est ce qu'on veut exprimer, «le pensé», qui conditionne le rapport syntaxique le plus important de la phrase ? Et si ceci est fondé pour les diverses phrases où l'accord est variable, pourquoi ne le serait-il pas tout autant pour toutes les phrases banales où l'accord ne fait pas problème ? C'est le point de vue qu'on adoptera ici : que tout accord verbal est basé sur le notionnel, est une *constructio ad sensum*. Cette affirmation n'explique rien en soi ; il faut essayer de voir quand et comment s'effectue cet accord du prédicat avec le sujet.

Pour rendre compte du phénomène, pour discerner ce qui conditionne l'accord verbal, on ne peut pas faire appel au dit

résultatif, car le message que livre la phrase survient après que l'accord a été établi, trop tard pour expliquer quelque chose qui a été effectué pendant la construction de la phrase. Il faut plutôt regarder du côté de ce qui se passe avant que l'accord ne soit établi. C'est ce qui nous incite à chercher du côté de la visée de discours, de ce vécu expérientiel du sujet parlant préalable à l'acte de langage et qui le déclenche. Grâce à Valin 1981, nous avons une première idée des conditions de genèse d'un syntagme nominal comme sujet de la phrase, ce qui nous permet de proposer que l'accord survient au cours de la construction de la phrase, une fois que l'analyse de la visée de discours aura produit une vue de ce qui va constituer le support. Plus concrètement, pour établir l'accord verbal, le sujet parlant doit avoir déjà représenté, pensé sous forme linguistique, cette portion de son vécu expérientiel dont il veut parler et qui deviendra ainsi le sujet. On peut même déterminer avec exactitude le moment où cette condition nécessaire est remplie. C'est, dans la terminologie de Valin 1981, quand l'incidence logique du syntagme-sujet est réalisée.

L'incidence logique, ou plutôt *pragmatique* selon une terminologie ultérieure, clôt la formation du syntagme nominal en référant ce qui a été représenté par les moyens de la langue à la visée de discours. En d'autres termes, les mécanismes grammaticaux d'incidence à l'intérieur du syntagme ayant tous joué leur rôle, le syntagme livre son sens global qui est vu (normalement) correspondre à une partie du contenu de la visée de discours. C'est ce résultat de signification, cette synthèse de tous les éléments mentaux du syntagme, qui va constituer le support du prédicat et qui va conditionner l'accord.

On voit par là que nous sommes loin de vouloir expliquer l'accord par le seul signifié grammatical du substantif. C'est la sommation de tous les éléments de signification, lexicaux et grammaticaux, qui deviendra le support du prédicat. Cette façon de voir nous permet, évidemment, d'expliquer l'accord banal dans les phrases où le nombre grammatical du substantif-support reflète fidèlement la seule impression — soit d'unicité, soit de multiplicité — inhérente à la notion globale du syntagme. Elle nous permet également d'expliquer l'accord dans les divers types de phrase examinés plus haut puisque, comme nous l'avons vu, l'idée d'ensemble se retrouve dans chacun des syntagmes où l'accord fait problème. Or, les deux impressions contraires dont nous parlions sont toujours liées à cette idée d'ensemble. C'est au moment même de la construction du syntagme verbal en vue

de son incidence au support que le sujet parlant doit peser les deux impressions pour établir l'accord, soit au singulier, soit au pluriel, en fonction de l'impression qu'il juge dominante.

De cette façon, on arrive à voir l'accord comme un phénomène unique, qu'il s'agisse d'une phrase où l'accord peut varier ou non. On peut comprendre également des phrases comme (7c) où, de toute évidence, le sujet parlant, confronté à une double impression, s'est ravisé en établissant l'incidence du prédicat à son sujet. De même, on comprend pourquoi plusieurs grammairiens ont suggéré que l'accord se fait souvent par « attraction » : là où le substantif-support évoque un ensemble, avec son impression d'unité (cf. *combination* dans (2a) ou *percentage* dans (2c)), les substantifs intervenant avant le verbe évoquent les parties de l'ensemble, faisant ainsi ressortir clairement l'impression de multiplicité. De même, dans (7b), c'est le substantif *names* qui aurait « attiré » le verbe ; en réalité — si notre vue est juste — ce n'est pas le substantif lui-même, mais ce à quoi il correspond dans le contenu de la visée de discours avec son impression de multiplicité qui conditionne l'accord du verbe. Ici encore on voit la nécessité de proposer que l'accord du verbe se fait à ce qu'on a appelé le « contenu impressif de la visée de discours » (Valin, p. 49) représenté par le syntagme-sujet, car ce n'est que dans ce contenu impressif qu'on trouve les deux impressions contraires offrant au sujet parlant un choix. Et c'est ainsi qu'on peut faire voir que, loin d'être un jeu mécanique de règles, l'accord en anglais est toujours significatif et qu'il fait partie de ce « mécanisme de commutation du pensé en dit ».

Ce qui vient d'être proposé ne prétend pas être une explication complète du phénomène. En effet, on n'a pas fait voir tout le fonctionnement du mécanisme de l'accord verbal mais on a, au moins, cerné le moment dans la construction de la phrase où le mécanisme trouve sa place.

En terminant, il convient de faire ressortir deux points importants. D'abord, le présent article n'a fait état que de certains types d'emplois. D'autres emplois, parfois difficiles à interpréter, n'ont pas été abordés ici. Il reste à faire une étude de tous les emplois qui mettent en cause l'accord verbal en anglais, une étude menée à la lumière d'une hypothèse générale, et non pas, comme on a fait jusqu'ici, en fournissant des explications à la pièce. L'hypothèse générale présentée ici, et c'est le deuxième point, s'appuie sur la notion d'incidence pragmatique.

Par conséquent, elle s'inscrit dans une théorie de la syntaxe qui se veut générale. Cette hypothèse propose que l'accord verbal, signe de l'incidence pragmatique du syntagme verbal, est toujours signifiant. Autrement dit, le prédicat nous dit quelque chose, non pas d'un être grammatical que nous avons conçu, mais d'une portion de l'expérience que nous avons vécue. La distinction est importante, du moins pour ceux qui pensent que l'homme sait parler de la réalité.

NOTE

- 1 La construction *One of the men who has/have written...* ne semble pas entrer dans ce type. En effet, on peut attribuer la variation possible de l'accord au nombre de *who* qui sera singulier ou pluriel selon que son antécédent est *one* ou *men*.

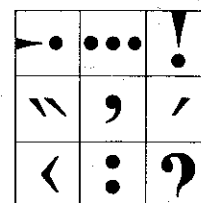
BIBLIOGRAPHIE

- Christensen, F. (1955), «Number Concord with 'what'-Clauses» in *American Speech* 30.
- Guillaume, G. (1960), Notes inédites de la leçon du 28 janvier.
- Juul, A. (1975), *On Concord of Number in Modern English*, Copenhagen, Nova.
- Pulgram, E. (1972), «The Frailty of Grammatical Concord» in *Linguistic and Literary Studies in Honor of Archibald A. Hill, II : Descriptive Linguistics* ed. M. A. Jazayery et al., The Hague, Mouton.
- Quirk, R., Greenbaum, S., Leech, G. & Svartvik, J. (1972), *A Grammar of Contemporary English*, London, Longman.
- Strang, B. (1966), «Some Features of S-V Concord in Present-Day English» in *English Studies Today. Fourth series*, Edizioni di Storia e Letteratura, Roma.
- Valin, R. (1981), *Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe*, Presses de l'Université Laval, Québec.

SOMMAIRE

De l'opérativité dans le langage

André JOLY & Richard LILLY.....	7
Roch VALIN.....	11
Jean-Claude CHEVALIER, Michel LAUNAY & Maurice MOLHO.....	27
Pierrette VACHON-L'HEUREUX.....	43
Yves SAINT-GELAIS.....	55
Jean-Marcel LÉARD.....	65
Claude GUIMIER.....	75
Jean CERVONI.....	87
Walter HIRTLE.....	99
Daniel C. LE FLEM.....	109
Pierre COTTE.....	129
VARIA : SEMANTIQUE ET PHILOSOPHIE	
Jean MARTIN.....	141
Michel LAUNAY.....	133
<i>RESUMÉS</i>	167
<i>ENGLISH SUMMARIES</i>	172



PRESSES UNIVERSITAIRES DE LILLE

MODÈLES LINGUISTIQUES

NUMÉROS DISPONIBLES

- TOME II, FASC. 1, 1980
- TOME II, FASC. 2, 1980
- TOME III, FASC. 1, 1981
- TOME III, FASC. 2, 1981
- TOME IV, FASC. 1, 1982

- TOME IV, FASC. 2, 1982 : *La sémantique grammaticale*

B. POTTIER. Présentation.

M. WILMET. Le modèle guillaumien : principes et perspectives.

R. MARTIN. Relation concessive et univers de croyance.

B. POTTIER. Comparaison : le *même* et l'*autre*.

M. HOUIS. De la dérivation à travers quelques langues africaines.

M.-C. PARIS. Sens et don en mandarin : une approche de *gei* en sémantique grammaticale.

P. LE NESTOUR. Marques sémantiques sociolinguistiques du japonais. « La déférence et ses subordonnés ».

A. ROCCHETTI. Sémantique de *andare*, verbe plein et auxiliaire en italien : de l'expression du mouvement à la modalité d'obligation.

P. COTTE. To, opérateur de dévirtualisation en anglais.

A. JOLY. *But*, signe de l'exception et de la restriction dans l'histoire de l'anglais.

- TOME V, FASC. I, 1983

P. SWIGGERS. Qu'est-ce qu'une théorie (en) linguistique ?

R. ARNAUD. Les règles, le jeu et les règles du jeu.

L. CHERCHI. Sur la valeur explicative de la notion d'engagement.

T. NGUYEN. Concession et présupposition.

C. HAGÈGE. Pour un retour d'exil des périphériques.

H. NOLKE. Quelques réflexions sur la structure sémantique des phrases clivées en français moderne.

F. CHEVILLET. A propos des relatifs en anglais médiéval.

M. VIÉL. Traits articulatoires et traits de perception dans le consonantisme français.

A.-M. DESSAUX-BERTHONNEAU. Problèmes de méthode dans l'analyse syntactico-sémantique du lexique.

- TOME V, FASC. II, 1983 : *Signification, ambiguïté et paraphrase*

C. FUCHS. Introduction : la signification linguistique appréhendée à travers l'ambiguïté et la paraphrase.

F. DESBORDES. Écriture et ambiguïté d'après les textes théoriques latins.

I. ROSIER. L'un et le multiple : problème sémantique de la tradition médiévale des commentaires sur les *Réfutations Sophistiques* d'Aristote.

I. TAMBA-MECZ. Aperçu sur les notions d'ambiguïté et de paraphrase en japonais et sur leurs relations avec la lecture des idéogrammes sino-japonais.

J. BASTUJI. Contraintes, pièges et plaisirs de l'ambiguïté : le sens comme construction/déconstruction/reconstruction.

C. FUCHS & P. LE GOFFIC. Ambiguïté, paraphrase et interprétation (première partie : trois modèles linguistiques de l'ambiguïté et de la paraphrase).

A. JOLY. Ambiguïté et paraphrase à propos de certains types d'inversion en français.

- TOME VI, FASC. II, 1984 : *L'opposition verbo-nominale dans diverses langues du monde*

N. TERSIS-SURUGUE, S. AUROUX, C. CLAIRIS, G. LAZARD, A. JOLY, F. FRANÇOIS, B. POTTIER, P. GALAND-PERNET, N. TERSIS-SURUGUE, P. ALEXANDRE & M.-F. ROMBI, M.-C. PARIS, C. MOYSE-FAURIE, C. TCHEKHOFF, M. LAUNEY, F. QUEIXALOS, J. FERROT, M.M. J. FERNANDEZ, A. BENTOLILA & A. FAUCHOIS, A. KIHM, J.-M. CHARPENTIER, D. FRANÇOIS, A. CULIOLI.

Prix du numéro : 42 F

Abonnement et vente au numéro :

P.U.L. Rue du Barreau. B.P. 199. 59654 Villeneuve d'Ascq Cédex